

2,000 livres. Cette somme n'est pas très utile, lorsqu'il s'agit de s'établir sur une ferme ou de lancer un petit commerce. Il me semble que le Gouvernement aurait avantage à se servir de cette caisse pour aider les particuliers au même titre que les sociétés commerciales.

Je ne veux pas faire un discours sur l'immigration, mais nous cherchons à attirer les émigrants européens. L'un des meilleurs types d'immigrants est celui qui vient de la Grande-Bretagne. D'autres pays, particulièrement l'Australie, offrent des avantages aux immigrants anglais. Lorsque le citoyen anglais décide d'émigrer, il cherche le pays où son argent aura le plus de valeur. La valeur de la livre, exprimée en dollars canadiens, est faible. Lorsque le citoyen anglais étudie la situation qui existe en Australie, il s'aperçoit que son argent vaut plus là-bas et, bien souvent, c'est ce qui le porte à émigrer en Australie; nous perdons ainsi un immigrant très désirable. Certains pourraient apporter un petit capital ou placer quelques épargnes. Le Gouvernement devrait songer sérieusement à aider les immigrants à amener au pays les petits capitaux qu'ils peuvent posséder, afin que le Canada offre à ces gens autant d'avantages à cet égard que d'autres pays.

M. Sinclair: Les circonstances qui entourent ce prêt ne sont pas celles qu'imagine le député. Disons brièvement que ce prêt date du début de la guerre. L'Angleterre avait acheté pour environ un milliard de livres sterling de produits canadiens qu'elle ne pouvait cependant pas payer en dollars. On a conclu un accord qui prévoit le paiement à même les valeurs détenues par le gouvernement anglais sous forme d'obligations du Dominion, d'obligations du National-Canadien garanties par le Dominion, etc., autrement dit sous forme de valeurs du gouvernement fédéral. Le gouvernement anglais a ainsi versé trois cents millions de dollars. Nous avons ensuite consenti un prêt en dollars d'une valeur de 700 millions de livres; autrement dit, nous lui avons avancé le reste du montant sans intérêt.

L'accord primitif voulait que ce montant fût remboursable à demande à la fin de la guerre. Sinon, il devait porter intérêt à 2 p. 100 jusqu'à l'extinction de la dette. Comme complément aux autres transactions alors en cours, à l'époque de la conclusion de cet accord de 1942, nous avons donné à l'Angleterre un milliard de dollars afin de financer ses achats chez nous d'aliments, d'avions, etc. Ces fonds étaient déjà épuisés à Noël de la même année et, en janvier 1943, nous

avons participé au programme d'aide mutuelle qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de la guerre.

A la fin de la guerre, ce prêt en particulier est devenu échu. Évidemment, l'Angleterre n'était pas en mesure de rembourser et c'est pourquoi le prêt a été renouvelé pour cinq ans, de nouveau sans intérêt. On s'était entendu, cependant, pour que le remboursement se fit à même le produit de la vente ou du rachat de titres canadiens en Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de la Commission britannique de contrôle du change étranger. Les titres dont il s'agit ici se trouvaient alors entre les mains de particuliers. Ainsi, lorsqu'une obligation canadienne devenait échue et était rachetée en dollars canadiens, la Commission britannique conservait ces dollars. Avec le temps, la dette a été réduite de 700 millions de dollars à 229 millions de dollars, soit à peu près le chiffre cité par le député, parce qu'on a affecté chaque année au remboursement le produit des titres échus ou vendus en Grande-Bretagne contre des dollars.

La dernière mesure prise à l'égard du programme de financement de la dette britannique envers le Canada remonte à la même période, c'est-à-dire à 1946. Nous avions alors ouvert à la Grande-Bretagne un nouveau crédit d'un milliard et quart de livres sterling, le taux d'intérêt étant cette fois établi à 2 p. 100. Mais cela ne se rattache que de loin au sujet à l'étude. Je n'ai exposé ces faits que pour donner une idée de l'aide que nous avons accordée à la Grande-Bretagne.

A la fin de la guerre, les Anglais ont signalé que nombre d'entre eux, détenteurs de valeurs canadiennes, voulaient placer d'autres capitaux au Canada et qu'ils ne le pouvaient si la Commission britannique de contrôle du change étranger s'emparait du produit en dollars de leurs obligations et ne leur remettait en échange que des livres sterling. Le présent accord a donc été conclu entre le ministre des Finances et le chancelier de l'Échiquier, aux termes duquel certaines catégories d'industries britanniques étaient autorisées à conserver les dollars provenant de placements au Canada pour les placer dans l'industrie souhaitable au Canada. Il s'ensuit naturellement que nous recevrons chaque année, un moindre versement en remboursement de la dette en souffrance. Par ailleurs, comme l'a signalé l'honorable député, cela nous permet d'importer au Canada, dans une certaine mesure, l'esprit d'invention et les connaissances techniques des Anglais notamment dans le domaine des constructions mécaniques. Voici comment cela se fait: une société britannique présente d'abord à la Commission britannique de contrôle du change